

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 13 octobre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents : 11**

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

**Absents excusés : 0**

**Procurations : 0**

**Votants : 11**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

### **Délibération n°20201016-08 : Création de l'emploi non-permanent d'accompagnateur(trice) scolaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des enfants d'Ornon sont scolarisés dans les écoles du Bourg-d'Oisans, et empruntent pour s'y rendre le service de transport scolaire mis en place par le Département de l'Isère. Madame le Maire indique que le Règlement départemental des transports du 1<sup>er</sup> septembre 2020 rend obligatoire la présence d'un(e) accompagnateur(trice) pour le transport d'enfants scolarisés de moins de 5 ans.

Ainsi, Madame le Maire propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, de l'emploi non permanent d'accompagnateur(trice) scolaire, pour une durée hebdomadaire de 16/35<sup>ème</sup> d'un temps complet, correspondant au grade d'agent contractuel de catégorie C, adjoint technique échelon 6 (contrat de travail de droit public à durée déterminée, commune de moins de 1 000 habitants, agents à temps non complet maximum 50 %). En référence au niveau de recrutement précité, Madame le Maire propose que la rémunération mensuelle soit fixée sur la base de l'indice brut 359 et l'indice majoré 334.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de créer l'emploi non-permanent d'accompagnateur(trice) scolaire selon les modalités précitées,  
et **charge** Madame le Maire d'engager toutes démarches nécessaires au recrutement d'un(e) accompagnateur(trice) scolaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**